

MONOXYDE de carbone

Attention aux intoxications

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**.

Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, malaises ou encore une paralysie musculaire**.

Pour éviter les intoxications



Placer impérativement les **groupes électrogènes** à l'extérieur des bâtiments



Ne jamais utiliser pour se chauffer des **appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue...



Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)



Veiller à une **aération et à une ventilation correctes des lieux** et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air

Que faire si on soupçonne une intoxication ?



Ouvrez les fenêtres et les portes



Arrêter les appareils de chauffage et de cuisson



Sortez de chez vous



Appelez les secours

